

DU SOIN AU PRENDRE SOIN : L'APPROPRIATION DES SPÉCIFICITÉS DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL DANS UN CONTEXTE DE TRANSFERT D'ACTIVITÉ D'ÉTABLISSEMENTS DU GROUPE UGECAM¹ DU SECTEUR SANITAIRE VERS LE SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

Objectifs de la formation

Amener les stagiaires à un changement de posture professionnelle en lien avec le passage d'une culture sanitaire à une culture médico-sociale

Concevoir un dispositif de formation interne autonome pour en permettre le déploiement national pluriannuel et le transfert sur les régions concernées

Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation, les participants seront en capacité de :

- S'approprier la culture et les enjeux du handicap
- Adhérer aux valeurs et ajuster sa posture professionnelle

PROGRAMME

Jour 1 : le nouvel environnement de travail – le cadre institutionnel

Jour 2 : l'accompagnement médico-social des personnes

Jour 3 : retours sur expériences, analyse des pratiques et évaluation

Organisation

Le pilotage administratif sera assuré par l'ANCREAI, en lien avec chaque CREAI impliqué.

Le dispositif de formation a pour objectif de former 250 professionnels regroupés par groupes de 10 à 12 personnes, soit 21 sessions de formation sur 3 ans.

Ces sessions seront déployées en plusieurs points du territoire national à proximité des établissements du groupe UGECAM concernés, dans les locaux pédagogiques de l'Institut 4.10 ou des organismes UGECAM ayant la possibilité de mettre à disposition des locaux pour la réalisation de la formation.

La planification des sessions s'effectuera en partenariat avec l'ANCREAI, la Direction du Groupe UGECAM et l'Institut 4.10 en fonction des programmes de transfert d'activité et de la volumétrie des ressources à former.

L'Institut 4.10 aura en charge l'organisation logistique des sessions de formation (salles, matériel pédagogique, etc.) en collaboration avec l'ANCREAI. Les CREAI devront quant à eux préciser le matériel spécifique nécessaire.



3 jours (2 jours consécutifs puis un 3ème jour au minimum dans les 3 mois suivant la transformation de l'établissement)

Public : Personnels des établissements relevant de la grille de classification du personnel soignant, éducatif et médical de la grille des employés et cadres de la CCNT des personnels des organismes de sécurité sociale du 8/02/1957

Pour le secteur médico-social : les directeurs d'établissement, médecins, infirmiers, cadres d'unité de soins, aides-soignants, éducateurs spécialisés, éducateurs sportifs, animateurs, cuisiniers, etc...

Pré-requis : aucun

Modalités pédagogiques mobilisée : méthode participative, travaux en petits groupes, vidéos

Intervenant : Dans chaque région, les conseillers techniques des CREAI concernés assureront les formations.

Modalités d'évaluation :

A l'échéance d'une année de formation, les directeurs des établissements ayant participé aux sessions de formation seront réunis (de préférence en présentiel mais possibilité de visio-conférence selon impératifs) pour un bilan partagé de cette formation et de la mise en œuvre dans leurs établissements.

Accessible aux personnes en situation de handicap

Tarifs : Session INTRA 5500 euros (entre 10 à 15 personnes maximum)

Contact :

Fédération ANCREAI personne morale
Responsable pédagogique : M. Antoine FRAYSSE, Délégué fédéral
email : antoine.fraysse@ancreai.org